

Motion de la commission des arts et de la culture: «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 24 juin 2008, dans le rapport M-724 A/B)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer un crédit d'étude en 2008 afin d'entreprendre les travaux nécessaires de dépollution, de réfection et d'aménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC);
- développer le projet BAC+ dans le cadre de locaux adaptés à l'ambition du projet;
- renoncer, jusqu'à la fin des travaux, à une fusion du Centre pour l'image contemporaine avec le Centre d'art contemporain et le Musée d'art moderne et contemporain;
- conserver l'entité du Centre de la photographie, Genève au sein du BAC et à garantir la poursuite de ses activités par le renouvellement de sa convention;
- dans la mesure du possible, permettre que le Centre pour l'image contemporaine et d'autres entités ou institutions n'ayant pas de résidence au BAC puissent organiser des expositions ou manifestations dans la salle du rez-de-chaussée (ex-musée de M. Tua).